

Tel : 010/ 81 99 63 – 010/ 81 99 65

Adresse : rue du Château, 13 -1370 JODOIGNE

**Conditions pour bénéficier de la réduction :**

- Être domicilié dans l'entité de Jodoigne
- Les revenus imposables **cumulés du ménage** doivent être inférieurs à 15.496,16 €

Nom	
Prénom	
Adresse	
Numéro compte bancaire	
Numéro de téléphone	
Adresse mail (en imprimé)	

**Documents à annexer : REVENUS DE 2017**

- a) – une copie de la fiche de calcul transmise par les contributions directes,  
- une copie de la fiche de pension (modèle 281, ...)  
- une attestation des revenus perçus en matière de mutuelle,  
- une attestation des revenus perçus en matière d'aide sociale,  
- tout document permettant d'établir le montant annuel des revenus,
- b) - une copie de la preuve de paiement de la taxe sur l'enlèvement des immondices de l'exercice dont le remboursement est sollicité (taxe 2017)

**REMARQUE : La demande est à rentrer avant le 30 juin 2019**

**Déclaration sur l'honneur :**

Je soussigné :

Domicilié :

Déclare sur l'honneur que les revenus du ménage sont inférieurs à 15.496.16 €.

J'autorise l'Administration Communale de Jodoigne à vérifier les données de la présente déclaration auprès de l'Administration des contributions directes.

**Date :**

**Signature :**